REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 98-280 du 12 juillet 1998

portant composition du gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation, le 1er avril 1996, par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;

Après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale;

DECRETE

<u>Article 1er</u>-. Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi (MPREPE)

: Monsieur Albert TEVOEDJRE

Ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique (MMEH)

: Monsieur Félix Essou DANSOU

Ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme (MEHU

: Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme

(MJLDH) : Monsieur Joseph H.

GNONLONFOUN

Ministre de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises (MIPME)

: Monsieur Pierre John IGUE

Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et : Monsieur Pierre OSHO des relations avec les institutions porte-parole du gouvernement (MDN-RIPPG)

Ministre des Affaires étrangères et de la coopération (MAEC)

Monsieur Kolawolé A. IDJI

Ministre de la Protection sociale et de la condition féminine (MPSCF)

Madame Ramatou BABA-MOUSSA

Ministre de la Santé publique (MSP)

Madame Marina d'ALMEIDA

MASSOUGBODJI

Ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale (MISAT)

Monsieur Daniel TAWEMA

Ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique (MENRS)

Monsieur Damien Zinsou Modéran ALLAHASSA

Ministre du Développement rural (MDR)

Monsieur Saley G. SAKA

Ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme

administrative (MFPTRA)

Monsieur Ousmane BATOKO

Ministre de la Culture et de la communication (MCC)

Monsieur Sévérin ADJOVI

Ministre des Finances (MF)

Monsieur Abdoulaye **BIO-TCHANE**

Ministre des Travaux publics et des

transports (MTPT)

Monsieur Joseph Sourou

ATTIN

Ministre du Commerce, de l'artisanat

et du tourisme (MCAT)

Madame Marie Elise GBEDO

Ministre de la Jeunesse, des sports et des loisirs (MJSL)

: Monsieur Christian Enock LAGNIDE

<u>Article 2</u>.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret 98-220 du 15 mai 1998 portant composition du gouvernement, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 1998

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations: PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MINISTERES 18 AUTRES INSTITUTIONS 10 PREFETS 12 SP ET CU 79 EMG/FAB + ETATS-MAJORS CAB-MIL + SG/D 23 - INTERESSES 18 SPD 2 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - 8 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 2 BCP 1 ONEPI-GCONB-APB 3 BN-UNB-FASJEP-ENA 4 CCIB 2 JORB 1.